

## INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

(Avis adoptés par l'Assemblée plénière du 11 février 2005)

- Le Conseil note avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre des outils de coordination des enquêtes de branche et encourage les services producteurs à achever rapidement ces travaux qui contribueront à une nouvelle amélioration des statistiques mises à disposition des utilisateurs.
- 2. Conformément au projet de règlement modifié des statistiques conjoncturelles et dans un souci de convergence de l'information statistique disponible au plan européen, le Conseil encourage la mise en place, le plus rapidement possible, d'indices de prix à l'importation de biens grâce à l'extension du champ des enquêtes de prix à toutes les entreprises importatrices de produits industriels, notamment les entreprises commerciales.
- 3. Le Conseil prend bonne note que l'indice des commandes reçues dans l'industrie, dont la publication avait commencé en mars 2003, fait depuis janvier 2004 l'objet d'une publication complète et comparable aux autres indicateurs d'activité, conformément à l'avis exprimé en 2003. Il souhaite qu'une attention particulière soit portée au maintien de la qualité de cet indice, en particulier en termes de taux de réponse.
- 4. Le projet d'avis de la formation sur l'enquête sur les modes et moyens de gestion de l'immatériel auprès des entreprises et des groupes est adopté par le Conseil et fait l'objet de l'avis général n° 9 :
  - Le Conseil exprime son grand intérêt pour l'enquête sur les modes et moyens de gestion de l'immatériel portant sur l'ensemble des secteurs économiques, ce qui contribuera à améliorer sensiblement la connaissance d'un domaine stratégique pour la compétitivité de l'économie. Elle est effectuée auprès des entreprises et des groupes. Cette enquête met notamment en œuvre une première concrétisation à grande échelle du souhait exprimé par son assemblée plénière de « donner aux groupes d'entreprises une place accrue dans l'élaboration de certaines statistiques pour lesquelles ils apparaissent comme l'unité d'analyse la plus pertinente ».
  - Le Conseil examinera avec la plus grande attention les premiers enseignements qui seront tirés en 2005 de cette première interrogation auprès des groupes d'entreprises. Il souhaite qu'une interrogation portant sur l'économie de la connaissance soit mise en œuvre dans les enquêtes ultérieures.
- 5. Le Conseil renouvelle son soutien au développement des premières **expérimentations de profilage** visant, au travers de périmètres de consolidation appropriés, à redéfinir en étroite coopération avec les unités concernées, des unités « entreprises » économiquement plus pertinentes que les sociétés juridiques elles-mêmes lorsque celles-ci ne permettent pas une bonne prise en compte de l'activité économique.

- 6. Le Conseil fait siennes les recommandations du rapport sur la connaissance statistique de l'offre de produits industriels sur le marché français, en ce qu'elles visent la production d'une information complémentaire répondant aux besoins des entreprises à partir de l'existant statistique, en particulier des enquêtes structurelles sur le commerce et des enquêtes de branches industrielles.
  - Il partage entièrement l'opinion selon laquelle cette production d'information complémentaire sur l'offre ne se justifie que pour des branches industrielles particulièrement exposées à la concurrence internationale. Autant que faire se peut, cela doit être réalisé sans alourdissement de la charge statistique.
  - Le Conseil demande à être informé des suites données aux recommandations de ce rapport par les organisations professionnelles intéressées ; il est très favorable à un portage de ces recommandations au niveau européen.
  - Il souhaite par ailleurs qu'une attention particulière soit apportée à la convergence des nomenclatures utilisées dans l'industrie et le commerce pour la ventilation des chiffres d'affaires.
- 7. Le Conseil renouvelle son intérêt pour les travaux menés en vue de la révision des **nomenclatures d'activités et de produits** à horizon 2007 ; il souhaite que la concertation avec les différentes catégories d'utilisateurs se poursuive activement pour être compatible avec les échéances des négociations internationales.